



Province de Québec
M.R.C. de Nicolet-Yamaska
Municipalité de Saint-Wenceslas

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 217-19

Avis est par les présentes donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Wenceslas que le règlement no. 217-19 modifiant le règlement de zonage numéro 191-17 (conteneur) est entré en vigueur le 17 septembre 2019 suite à l'émission du certificat de conformité de la MRC de Nicolet-Yamaska.

Donné à Saint-Wenceslas, ce 3^e jour d'octobre 2019.

Carole Hélie

Carole Hélie,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 431 DU CODE)

Je, soussignée, résidant à Victoriaville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus en affichant une copie, à l'endroit désigné par le conseil, entre 13h00 et 14h00, le 3^e jour d'octobre deux mille dix-neuf ainsi qu'une publication sur le site Web.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 3^e jour d'octobre 2019.

Carole Hélie
Carole Hélie, directrice générale et secrétaire-trésorière

**ZONÉ
FIER**